



**Cahier de charge AA
Féminin de la LIHF
Saison 2022-2023**

M13 à M18 AA

Révisé Août 2022

Table des matières

1.	CONTEXTE	3
2.	VALEURS	3
3.	SAISON 2022-2023	3
3.1	OBJECTIFS	3
3.2	CAMP DE SÉLECTION	4
3.3	CALENDRIER DE SAISON	4
3.4	HEURE DES MATCHS.....	4
3.5	DISPONIBILITÉ DE GLACE	4
3.6	FORMATION DES ÉQUIPES	4
3.4	COMPOSITION DE L'ÉQUIPE	5
3.5	TOURNOIS	5
3.6	CHAMPIONNATS PROVINCIAUX	5
3.7	TACHES DES REPRESENTANTS DE LA FRANCHISE	5
3.8	CADRE DE REFERENCE.....	6

PRÉAMBULE

Hockey Québec met en place un grand nombre d'initiatives favorisant le développement des joueuses. Travaillant en collaboration, les intervenants administratifs, hockey et les entraîneurs assureront un nombre d'actions concrètes qui favoriseront le développement à long terme de la joueuse et son suivi.

Le présent document vise à définir l'orientation, la réglementation et les responsabilités des partenaires.

1. CONTEXTE

Ce cahier de charge vise à élaborer les paramètres pour les équipes M13 à M18 AA évoluant au sein d'un réseau interrégional de compétition, soit la LIHF.

2. VALEURS

1. Les règles doivent favoriser le développement de la joueuse dans l'ensemble de ses activités.
2. Chaque joueuse doit bénéficier d'un temps de glace équitable et doit participer aux différentes situations spéciales de son équipe (avantage numérique, désavantage numérique) et ce, pour toutes les catégories.
3. Hockey Québec met en place un environnement sécuritaire pour les joueuses par la mise en place d'une réglementation adéquate et par une application rigoureuse des règles de jeu.
4. Hockey Québec réitère l'importance de maintenir un environnement académique adéquat pour les joueuses et de favoriser la réussite et la persévérance scolaire. D'ailleurs, le calendrier des matchs et activités doit tenir compte des calendriers scolaires pour minimiser les absences.

3. SAISON 2022-2023

3.1 Objectifs

Favoriser le plein développement des joueuses AA au Québec :

- Offrir un encadrement favorable aux joueuses de deuxième niveau;
- Proposer des activités favorables à l'essor du hockey féminin ;
- Établir une structure de développement orienté sur le niveau de jeu de la joueuse ;
- Développer des incitatifs afin que les filles évoluant au hockey masculin s'inscrivent au hockey féminin.

3.2 Camp de sélection

- Le camp de sélection ne peut pas débuter avant le **5 septembre 2022**.
- Maximum de 3 matchs hors-concours.
- Il est fortement recommandé que la sélection finale des équipes AA soit complétée au plus tard le **23 septembre 2022**.

3.3 Calendrier de saison

- Début de saison : Classe AA : 8 octobre 2022
- Fin de saison : 19 mars 2023 pour les équipes qui participent aux régionaux.
26 mars 2023 pour les équipes qui ne participent pas aux régionaux.
- **Des divisions seront créées afin de limiter le voyage.**

3.4 Heure des matchs

Il est fortement recommandé de respecter le tableau du nombre de kilométrage à parcourir entre les deux franchises participantes (Aller seulement) pour fixer les heures des matchs.

Nombre de kilomètres entre les 2 franchises participantes	Heure de début minimale de la partie	Heure de début maximale de la partie
Moins de 100 KM	9:30 AM	8:00 PM
Entre 100 et 200 KM	10:30 AM	7:00 PM
Plus de 200 KM*	11:00 AM	6:00 PM

*Sous réserve d'entente avec les cédulaires

3.5 Disponibilité de glace

Afin de faciliter la confection du calendrier, les franchises doivent envoyer le maximum de disponibilités de glace à Sabrina Thibeault (sab_hockey@hotmail.com) d'ici le 15 septembre 2022.

3.6 Formation des équipes

La franchise fait le suivi des joueuses de niveau AA et des évaluations de celles-ci pour créer la liste des joueuses potentielles.

3.4 Composition de l'équipe

Alignements des équipes

- Une équipe AA doit avoir en tout temps sur son formulaire Composition officielle d'équipe au moins 10 joueuses signées, plus une (1) gardienne de but.
- Chaque équipe peut compter 19 joueuses maximum en uniforme soit : 17 joueuses et une (1) ou deux (2) gardiennes de but.

Affiliation aux équipes AAA

Les équipes AAA et AA sont indissociables. Les équipes AA doivent obligatoirement fournir les joueuses affiliées à l'équipe supérieure, et ce sans restriction et en tout temps. **Ces joueuses doivent apparaître sur le formulaire d'enregistrement d'équipe.**

- Les joueuses des équipes AA sont prioritairement affiliées aux équipes AAA.
- Une joueuse de la LIHF doit obligatoirement avoir suivi la formation contact physique avant de participer à un match de niveau AAA.

3.5 Tournois

Toutes les équipes M13 à M18 AA peuvent participer à un minimum d'un tournoi et à un maximum de trois tournois durant la saison. Elles peuvent s'inscrire aux tournois de leur choix. Les équipes doivent remettre leur liste de tournois au plus tard le 1^{er} novembre 2022.

3.6 Championnats provinciaux

- Les Championnats provinciaux auront lieu du 6 au 9 avril 2023, selon le tableau de représentativité adopté par Hockey Québec.
- Toutes les équipes AA participeront aux Championnats provinciaux (À confirmer par Hockey Québec).

3.7 Tâches des représentants de la franchise

- Respecter le cahier de charge et le cadre de référence établis par la LIHF.
- Collaborer à l'établissement du calendrier des activités avec la LIHF.
- Planifier la logistique et faire le suivi des camps avec les entraîneurs.
- Effectuer le suivi administratif de la sélection des joueuses.
- Voir aux différents détails au niveau de l'organisation de ses équipes AA.
- Promouvoir les cliniques spécialisées organisées par les franchises AAA auprès des joueuses, s'il y a lieu.

3.8 Cadre de référence

Voici un aperçu du cadre de référence souhaité de la LIHF pour la saison 2022-2023.

CADRE DE REFERENCE PROPOSE	STANDARD
Nombre d'heures entraînement sur glace	Minimalement 1 séance de 1h30 par semaine
Fréquence d'entraînement hors-glace	1 séance par semaine
Nombre de matchs de saison régulière	22 matchs
Nombre de tournoi	Un minimum de 1 tournoi et un maximum de 3 tournois à la discrétion des équipes.
Nombre de match hors-concours	Maximum de 3 matchs
Durée des matchs	1h30 (périodes de 16 minutes)
Nombre de joueuses par équipe	<p>Une équipe AA doit avoir en tout temps sur son formulaire Composition officielle d'équipe au moins 10 joueuses signées, plus une (1) gardienne de but.</p> <p>Chaque équipe peut compter 19 joueuses maximum en uniforme soit : 17 joueuses et une (1) ou deux (2) gardiennes de but.</p>
Formation des entraîneurs niveau de qualification requis	<p>Entraîneur-chef : Formation Entraîneur-Compétition Respect et Sport Formation contact physique</p> <p>1^{er} Entraîneur adjoint : Formation Entraîneur-Compétition Respect et Sport</p> <p>Autres adjoints : Formation Entraîneur-Récréation Respect et Sport</p> <p>*Un membre du personnel de l'équipe doit posséder sa formation HU-Santé-sécurité.</p>